

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-09-29-012

Séance du 29 septembre 2021

Date de convocation : 23 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210929.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Pascal JUSSEAUME, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Manon RIGOLLIER (procuration à Anne FABIANO)

ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Irène TOST

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoirs : 1

Objet : Demande de subvention pour 2021 au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) – Travaux de réfection de la toiture du centre aéré de Cordieux

Rapporteur : Aurore Samier

Il est expliqué à l'assemblée que l'objectif principal de ce projet est la réfection de la toiture du centre de loisirs de Cordieux.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune a déposé une demande d'aide financière auprès de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant H.T. en €	Taux
Fonds propres		13 611,00	50,00 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		13 611,00	50,00%
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR 2021	13 611,00	50,00 %
Etat - autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publiques		13 611,00	50,00%
Total H.T.		27 223,00	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan prévisionnel supra ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de chacune de la subvention sollicitée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ